

Fiscalité incitative

Redevance Incitative : RI



Collectif Déchets Girondin

Redevance incitative : RI

- ◆ Le Collectif déchets Girondin, présentation
- ◆ Rappel : état des lieux
- ◆ Le grenelle et la fiscalité incitative
- ◆ Comment réduire la production de déchets ménagers
- ◆ Différentes sortes de fiscalité pour les OM
- ◆ De bonnes raisons de choisir la RI
- ◆ De mauvaises raisons de refuser la RI
- ◆ Conclusion

Le Collectif déchets Girondin : présentation

- ◆ Créé initialement pour une gestion saine des déchets : décharges
- ◆ Le CDG s'est orienté vers :
 - la prévention
 - Une gestion la moins polluante possible des déchets
- ◆ Principaux objectifs :
 - Promouvoir et relayer des actions menées par les associations environnementales de la Gironde.
 - Participer à l'élaboration du Plan départemental
 - Réfléchir à la problématique des déchets et sur la fiscalité
 - Pour les résiduels, opposition systématique à l'incinération tout en proposant des solutions moins polluantes par ex : la méthanisation,

Comment réduire la production de déchets ménagers

- ◆ Agir à la source
- ◆ Sensibiliser les citoyens :
 - Eco consommation
 - Geste de tri
 - Compostage individuel ou collectif
 - Lombricompostage
- ◆ Tarifier le service en fonction des OMR déposées.

Le grenelle et la fiscalité incitative

- ◆ Deux points importants :
 - Capacité de traitement (incinération et stockage) des résiduels < 60% de la capacité totale des déchets produits
 - Mise en place d'une fiscalité incitative avant 2015
- ◆ Des objectifs
 - Diminuer la production de déchets
 - Diminuer les déchets résiduels.
 - Augmenter le taux de recyclage

Différentes sortes de fiscalité pour les OM

- ◆ TEOM
- ◆ REOM
- ◆ Redevance spéciale
- ◆ Redevance Incitative
 - Pesée embarquée
 - Levée embarquée
 - Sac poubelle pré-payé
 - Conteneur pour le collectif

De bonnes raisons de choisir la RI 1/2

- **Un impératif environnemental**
- **Une raison d'équité financière**
- **Un souci citoyen, politique**

De bonnes raisons de choisir la RI 2/2

- **Diminuer la quantité de déchets**
 - ♦ **Le consommateur étant partie prenante dans la production des déchets il fera pression auprès des distributeurs pour en avoir moins**
 - ♦ **Le consommateur change son mode de consommation**

De mauvaises raisons de refuser la RI 1/2

- ◆ **Les impayés**
- ◆ **Les comportements inciviques**
 - (transferts de déchets vers des collectivités voisines ou vers les poubelles des voisins, abandons sauvages...).
- ◆ **Les difficultés à changer les habitudes**
- ◆ **Certains usagers vont voir leur facture augmenter**

De mauvaises raisons de refuser la RI 2/2

- ◆ **Habitat vertical, le système inapplicable**
- ◆ **Création et mise à jour d'un fichier complexe des redevables**
- ◆ **Création d'installations spécifiques :**
 - Les collectivités locales ne pourront pas en assumer le coût.

Conclusion

1/3

- ◆ La bonne gestion des déchets est l'affaire de tous
 - Elus nationaux pour faire évoluer les lois
 - Élus locaux pour la mise en place des lois et pour porter la parole des citoyens
 - Associations pour être une force de propositions et avoir un rôle pédagogique
 - Citoyens pour faire émerger de nouvelles idées et montrer leur détermination à résoudre ce problème

Conclusion :

2/3

La RI en France : Exemple le plus ancien : la communauté de commune de Manspach.

Des Chiffres : ce que produit chaque habitant par an

- ♦ A Manspach :
 - 392 kg collectés +76 kg de fermentescibles compostés
 - **78 kg** d'OMR
 - déchets triés : 25 kg non recyclés et 289 kg recyclés,
 - Taux de recyclage 77,8%
 - Le coût annuel de collecte et de traitement est de **62 euros** par habitant
- ♦ Au SEMOCTOM :
 - 532 Kg + 55 Kg de fermentescibles
 - 246 kg d'OMR
 - déchets triés : **100 kg** non recyclés et 186 kg recyclés,
 - Taux de recyclage 41,06%
- ♦ En France objectif grenelle 2013 :
 - Chaque habitant produit **199kg** d'OMR, pour une production totale 360Kg de déchets
 - Taux de recyclage de 45%
 - Le coût annuel de collecte et de traitement est de **120 euros** par habitant

Conclusion : 3/3 bis

Comparaison en KG/hab/an de deux communes :
La CdC des portes d'Alsace qui pratique la RI
Le Semoctom qui ne pratique pas la RI

Kg /an/an chiffres 2011	CdC porte d'Alsace	Semoctom	Podensac	objectif Grenelle 2013
ensemble des déchets produits	468	587		360 compost inclus??
déchets recyclés	365	100		162
Ordures Ménagères Résiduelles	78	246	130	199
taux de valorisation	76,54%	41,06%	45%	45%
coût par hab/an	62€	???	moyenne nationale : 120€	moyenne nationale : 120€

Conclusion : 3/3

La RI en Girondene présentent pas tous les

- ◆ **La CDC de Podensac : pesée embarquée**
 - En service depuis janvier 2012
 - ◆ Résultat : moins de 130 kg d 'OM résiduelles par an par habitant
 - ◆ Augmentation de :
 - 35 % des déchets triés collectés en porte à porte
 - 65 % des dépôts à la déchetterie..
 - 34 % des apports volontaires de verre.
- ◆ **L'USTOM : levée embarquée :**
 - La mise en service effective a commencé le 1-er janvier 2014
- ◆ **La CDC DU Vallon de l 'Artolie : levée embarquée :**
 - La mise en service effective a commencé le 1-er janvier 2014
- ◆ **Les différences des modes de tarification de ces 3 collectivités ne présentent pas tous le même caractère incitatif.**

Merci

